

Le dopage, un phénomène de société

Claude-Louis GALLIEN *

RÉSUMÉ

Le dopage ne doit pas être appréhendé seulement en référence aux sportifs de haut niveau. Il ne convient pas non plus de se limiter à une approche qui ne concernerait que la pratique sportive. À travers le problème du dopage sportif se pose en réalité la question de la conception même du sport, et cette question renvoie directement à un débat beaucoup plus large qui est celui d'un choix de société. Dans une société de la performance, qui est aussi une société du risque, les conduites dopantes sont le fait des non-sportifs aussi bien que des sportifs, et sont justifiées par la recherche de la réussite individuelle et du profit. La lutte contre le dopage, qui doit privilégier les actions de responsabilisation et de prévention, vise à préserver la santé des athlètes. Elle se propose aussi, en refusant l'instrumentalisation d'une logique de marché, de préserver les valeurs éthiques et éducatives du sport.

QUELS CHOIX, POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?

Le dopage est d'abord un choix de société. C'est le choix d'une société "de la performance", matérialiste et capitaliste, qui s'oriente vers une mondialisation libérale, c'est-à-dire vers un mode d'intégration économique qui ne peut se réaliser que par l'élimination de toute forme de régulation citoyenne, et valorise donc de façon presque exclusive la réussite individuelle contre la solidarité ou le partage, et la "normalisation" passive contre la volonté collective. C'est aussi le choix d'une société paradoxale, qui prend le risque de fonder son avenir sur le développement d'une science extrême et des technologies de pointes, mais prône dans le même temps le "principe de précaution" et revendique une "surprotection" de l'individu dans tous les domaines. Sommes-nous nécessairement engagés dans cette option, qui accompagnerait une globalisation inéluctable, ou bien est-il encore possible de moduler nos engagements, de peser sur l'évolution de notre société ? Et par ailleurs le souhaitons-nous vraiment ? Une façon d'aborder le problème lié à la généralisation des conduites dopantes dans un tel contexte, est de poser des questions simples :

* Professeur à l'université René Descartes - Paris V. Vice-président du Comité national olympique et sportif français.

- qui se dope ?
- pourquoi se dope-t-on ?
- comment se dope-t-on ?
- pourquoi faut-il lutter contre le dopage ?
- comment lutter contre le dopage ?

Nous verrons que, si les questions sont simples, les réponses peuvent en revanche être complexes. Nous verrons aussi que la référence au sport peut être essentielle, même si le sport est loin d'être la seule activité humaine concernée par les conduites dopantes. Cette réflexion conduit par ailleurs – et presque naturellement – à évoquer d'autres problèmes de société : la toxicomanie, l'hypermédicalisation et le recours de plus en plus fréquent à l'usage de produits "de confort", à s'interroger sur ce que peuvent être les frontières entre le recours à la drogue, au dopage et aux soins médicaux, entre une médecine de soins, une médecine de prévention, une médecine de confort et une médecine de la performance.

Qui se dope ?

Les sportifs sont loin d'être les seuls à manifester des conduites dopantes. Nous évoluons dans un système qui banalise le dopage dans tous les secteurs de la vie humaine : les chefs d'entreprise, les politiciens, les étudiants, les professeurs, et bien d'autres font appel au dopage. Le dopage sportif, lui-même, doit être envisagé à tous les niveaux de pratique, depuis le sport professionnel et/ou de haut niveau, jusqu'au sport pour tous.

Pourquoi se dope-t-on ?

Les réponses qui viennent immédiatement à l'esprit sont simples, voire simplistes. On se dope pour gagner de l'argent, on se dope parce qu'on a envie d'exister aux yeux des autres (et à ses propres yeux), on se dope parce qu'on manque de repères et qu'on est prêt à faire n'importe quoi... y compris avoir recours à des drogues (ou à des "potions magiques") pour tenter de changer de corps, pour changer de vie... pour rêver un peu. Mais le recours au dopage doit aussi être compris comme une sorte d'autothérapie, qui permet de répondre à une exigence sportive ou sociale, dans une culture de concurrence individuelle permanente. Il s'agit de se maintenir en permanence "à la hauteur" de sa propre image, afin de rester socialisé dans une société d'aliénation dont les normes exigent la réussite. Dans le contexte post-moderne d'action et d'initiative individuelle qui impose qu'on se dépasse sans cesse soi-même, on se dope pour se stimuler, on se dope pour être compétitif, on se dope pour gagner – encore – et aussi, de plus en plus souvent, on se dope pour ne pas perdre... Mais hélas, avec le dopage comme avec la drogue, on est toujours perdant. Le couple performance/dopage entraîne une addiction, un esclavage qui conduit à

une incarcération du soi, et parfois à un comportement d'autodestruction dont il convient de s'inquiéter pour l'individu bien sûr, mais peut-être aussi pour la société qui suscite de tels comportements.

Comment se dope-t-on ?

La question implique que l'on puisse disposer d'une définition précise du dopage, ce qui n'est pas tout simple. Faute de pouvoir généraliser, nous retiendrons la formulation apportée par le code antidopage du Comité international olympique. Dans le domaine sportif, on qualifie de dopage :

- l'usage d'un artifice (substance ou méthode) potentiellement dangereux pour la santé des athlètes et/ou susceptible d'améliorer leurs performances.
- la présence dans l'organisme de l'athlète d'une substance interdite.
- la constatation de l'usage d'une telle substance.
- la constatation de l'application d'une méthode interdite.

Le code antidopage du mouvement olympique donne par ailleurs la liste des substances interdites, réparties en six classes :

- stimulants (amphétamines, cocaïne, éphédrine)
- narcotiques (héroïne, méthadone, morphine)
- anabolisants (testostérone, nandrolone, stanozolol, déhydroépiandrosterone)
- bêta-2 agonistes (salbutamol, terbutaline, clenbutérol)
- diurétiques et agents masquants (furosémide, probénicide, épitestostérone)
- hormones peptidiques (gonadotrophine chorionique, gonadotrophines hypophysaires, corticotrophines, hormone de croissance, facteurs de croissance, insuline, érythropoïétine, darbepoétine).

Il indique aussi des méthodes interdites :

- méthodes impliquées dans le "dopage sanguin" (autotransfusions, injections d'émulsions de perfluorocarbures ou d'hémoglobines modifiées, administration d'oxygène hyperbare)
- manipulations pharmacologiques, physiques ou chimiques.

Certaines substances sont "soumises à restrictions" ou ne peuvent être administrées aux sportifs que dans le cadre de justifications thérapeutiques :

- alcool, cannabinoïdes
- anesthésiques locaux, corticostéroïdes, bêtabloquants.

Il faut bien comprendre que le dopage artisanal des années soixante, basé sur l'emploi des anabolisants pour accompagner les entraînements et des stimulants pour transcender les compétitions, est aujourd'hui complètement dépassé. Les sportifs – et pas seulement les sportifs de très haut niveau – ont de plus en plus recours à des stratégies de dopage extrêmement sophistiquées. Ils s'astreignent à des traitements complexes et de longue durée (tous les jours, onze mois sur douze), mettant en jeu des combinaisons très élaborées de produits et de méthodes dopantes associées à des charges d'entraînement très lourdes. On s'efforce aussi de remplacer les produits de synthèse (exogènes) par des molécules identiques à celles qui sont produites de façon endogène par l'organisme, ce qui rend plus difficile les méthodes de détection d'une éventuelle pratique dopante, qui de qualitatives doivent devenir quantitatives.

Le "dopage du futur" fait aussi l'objet de spéculations. Il pourrait se baser sur des détournements des méthodes de thérapie cellulaire, de thérapie génique, voire de clonage, avec pour objectifs la production endogène d'hormones peptidiques par l'organisme, l'orientation de la différenciation musculaire, la production contrôlée de substances psychoactives. On envisage encore l'usage de matériaux composites, la mise en œuvre des techniques de la "bionique"... en attendant, pourquoi pas, la mise sur le marché de sportifs virtuels...

Pourquoi faut-il lutter contre le dopage ?

Dans une société qui élève le dopage à la hauteur d'une institution, on peut effectivement s'interroger sur ce point. Peut-être faut-il préciser qu'il n'y a pas un dopage sportif, qui serait interdit, et un dopage non sportif, qui serait autorisé. La plupart des produits utilisés comme dopants "sociaux" sont des drogues dont l'usage est, en France et dans la plupart des pays européens, interdit par la loi (cocaïne, amphétamines, cannabis), ou des médicaments dont la prescription par les médecins ou la distribution par les pharmaciens sont strictement encadrées à la fois par des règles déontologiques et par des textes législatifs.

Ce principe étant posé, il est commode malgré tout de centrer la discussion sur le modèle sportif, d'abord parce que c'est le modèle qui présente la meilleure lisibilité, et ensuite parce que l'évolution de la société et l'évolution du sport sont en interaction permanente. Nous partirons d'un principe de base qu'il conviendra d'explicitier et de justifier. Il faut lutter contre le dopage sportif, parce qu'il constitue une menace pour diverses valeurs associées au sport, et ce à différents niveaux, qu'il s'agisse du potentiel culturel, éducatif et même économique qu'il représente, mais aussi et surtout de l'éthique et de la santé.

VALEURS ÉTHIQUES

Le sport "moderne" est né à la fin du XIX^e siècle, dans un contexte d'amateurisme aristo-universitaire, presque exclusivement masculin, et dans les pays développés industriellement de l'Europe et de l'Amérique. C'est ainsi qu'il s'est forgé un appareil éthique très spécifique qui s'inscrit dans le droit fil d'une société marquée par la philosophie du progrès, proclamée à l'aube du XVII^e siècle par Francis Bacon et René Descartes, et qui culmine en 1900 avec l'Exposition universelle de Paris. L'éthique du sport se confond alors avec l'"Olympisme" de Pierre de Fredey, baron de Coubertin, fondé en 1894. Le sport, et l'éthique du sport, ont évolué avec le temps en gagnant le monde du travail et en se déclinant au féminin, en se répandant dans tous les pays et sur tous les continents. Au milieu du XX^e siècle, le sport a intégré la notion de "haut niveau", admis puis encouragé la dimension économique et la professionnalisation. Il a aussi connu des déviances (pratiques excessives) et des dysfonctionnements (dopage) qui constituent une menace directe pour la santé des pratiquants.

Pour identifier les dérives qui menacent le sport, et aussi pour définir les mesures qui permettraient au moins de les canaliser, sinon de les faire disparaître, il est nécessaire d'en revenir aux valeurs fondamentales qui ont fondé l'éthique sportive : le jeu et la règle, l'exemplarité et le risque :

- le jeu est un outil fondamental pour la formation ; dans les sociétés animales comme dans les sociétés humaines. C'est par le jeu que l'on aborde l'éducation des jeunes.
- le jeu appelle la règle, librement acceptée et respectée par les sportifs, dans la mesure où, loin de représenter une contrainte, elle est indispensable au bon déroulement du jeu.
- l'exemplarité, revendiquée par l'éthique sportive, correspond en quelque sorte à une justification de la règle par l'intérêt public (*res publica*).
- le risque, enfin, accompagne la vie. Le sport permet d'apprendre à anticiper le risque, il permet de le mesurer, de l'approcher de façon raisonnée et de l'utiliser comme valeur positive et enrichissante.

Il convient d'être assez prudent lorsqu'on parle d'éthique, car cette notion est dans une large mesure évolutive. Une éthique qui n'évolue pas risque de se transformer en idéologie. Pour autant, savoir jusqu'où il ne faut pas évoluer trop loin doit être perçu comme un enjeu majeur de civilisation.

Faut-il aujourd'hui considérer le dopage comme un complément naturel du sport et lui conférer – pourquoi pas – un caractère éthique ? C'est un véritable problème qui se pose en particulier au Comité international olympique, garant de l'héritage laissé par Pierre de Coubertin et pilote des évolutions éventuelles de "l'esprit olympique", lorsqu'il s'agit de concilier performance et santé, spectacle et label éthique, impéra-

tifs économiques et message culturel. En fait, il lui faut résoudre la quadrature du cercle, dès lors que les intérêts économiques du sport sont tout à la fois dépendants de l'éthique sportive (le label éthique fait vendre) et en contradiction avec elle (les excès et les déviances, dont le dopage est un élément majeur, permettent d'assurer la performance et le spectacle). Le C.I.O. est dépendant des sponsors et des médias dont il tire l'essentiel des moyens indispensables au développement du sport. Certaines fédérations internationales, qui n'ont pas les mêmes responsabilités éthiques que le C.I.O. se laissent déjà "instrumentaliser" par des investisseurs plus préoccupés par la rentabilité économique du sport que par ses valeurs éducatives et culturelles. Si le mouvement sportif perd de vue ses racines, s'il accepte de laisser dénaturer son éthique, s'il délègue à des entrepreneurs de spectacle et à des financiers le soin de gérer un sport transformé en "produit", il court le risque d'être très vite marginalisé, spolié, évincé par les marchands du Temple... Jusqu'où peut-on ne pas aller trop loin en ce qui concerne l'éthique ?

L'éthique du jeu et son évolution

Le jeu des amateurs peut donner lieu au spectacle, puis se professionnaliser et prendre sa place dans le contexte économique. Et l'éthique peut très légitimement faire référence à l'économique. Cependant, la logique interne d'une démarche économique peut aussi conduire à cette dérive qui consiste à prendre en compte de façon presque exclusive la notion de profit. Dès lors plusieurs questions se posent : peut-on transformer le profit en éthique ? Peut-on accepter de considérer les valeurs du sport comme des "produits", et admettre que les moyens du sport n'appartiennent plus au sport ? Faut-il passer d'une éthique du jeu à une éthique du profit ? Admettre que le profit est en lui-même une valeur éthique justifierait que le dopage soit tout naturellement associé au professionnalisme dans le sport, en laissant de côté les implications secondaires de menace pour la santé.

L'éthique de la règle et son évolution

L'éthique de la règle, doit d'abord être perçue comme une éthique de la libération. Comme l'indique Lacordaire : "*Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la foi qui libère*". Initialement, dans la pratique sportive, la règle qui s'appuie sur la revendication de l'exemplarité résulte d'un consensus. Elle est garantie par un arbitrage, librement accepté. Le jeu s'accompagnant d'enjeux de plus en plus lourds et l'exemplarité devenant un concept flou, le maintien de la règle tend à échapper à l'arbitrage consensuel. Dès lors deux voies se dessinent, qui pourraient transformer sensiblement l'éthique première. C'est le droit commun, dans lequel l'arbitrage serait remplacé par la procédure, ou bien c'est l'exception sportive qui pourrait à terme glisser de l'arbitrage à l'arbitraire. Dans les deux cas, c'est une éthique de l'interdit qui se substituerait à l'éthique de la règle, à l'éthique de la libération. Une éthique de l'interdit, avec son cortège de violences, de dissimulations, de mensonges,

apparaît comme une menace pour l'esprit du sport. Elle conduit inexorablement à un avocatismes procédurier, incompatible avec le déroulement cohérent des compétitions.

L'éthique de l'exemplarité et son évolution

Dans la société post-moderne, on assiste à une dérive conduisant à justifier, au nom du "réalisme", des contre-valeurs dont l'imposture efficace est saluée comme exemplaire. C'est ainsi que :

- l'excès prime sur le raisonnable,
- la violence combat le *fair play*,
- l'individualisme écarte le partage,
- l'instrumentalisation oblitère la liberté,
- le "client" se substitue au "citoyen",
- la compromission dévalorise la droiture,
- le dopage l'emporte sur la santé.

Faut-il passer d'une éthique de l'exemplarité à une éthique de l'imposture ? On doit se souvenir que la crédibilité du message véhiculé par le sport repose en grande partie sur l'exemplarité des sportifs de haut niveau. Si les athlètes de référence, idéalisés par les jeunes, trichent, mentent, cautionnent la société de marché, alors le sport perd le droit de se revendiquer en tant qu'outil d'éducation et de culture.

L'éthique du risque et son évolution

Le risque accompagne tous les moments de la vie ; d'une certaine manière il se confond avec la vie. Il convient donc d'apprendre à l'assumer. Pour autant, bien des dérives sont possibles entre le positif et le négatif, entre :

- l'épanouissement et le dépassement,
- la passion et l'inconscience,
- la conquête de soi et la rupture,
- la progression et le saut dans l'extrême,
- le plus humain et l'inhumain,
- l'entraînement et l'artifice,
- le suivi médical et le dopage.

Faut-il dénaturer l'éthique du risque, pour se revendiquer d'une éthique de la peur ? Tous les sportifs ne sont pas inconscients des dangers du dopage ; c'est la peur et non le risque qui accompagne leur vie, pendant, mais aussi après leur carrière active.

VALEURS DE SANTÉ

Ceci nous conduit à aborder la notion de santé. Dans l'imaginaire du public, "*le sport, c'est la santé*", et le sport de haut niveau se doit d'illustrer ce concept... Qu'en est-il en réalité ? Il faut d'abord réaffirmer que le sport est effectivement une activité très favorable à la santé, pour ne pas cautionner une vision pessimiste des choses qu'il semble être aujourd'hui "politiquement correct" de mettre en avant.

Cela étant, le sport est une activité qu'il ne convient pas de pratiquer dans n'importe quelles conditions. La multiplication des compétitions, le stress qui accompagne les enjeux, le surentraînement et le dopage font que le sport peut être perçu comme une activité susceptible d'entraîner des accidents ou des pathologies parfois très graves. La "médecine de la performance" qui s'est développée dans la mouvance du sport professionnalisé, prétend compenser (ou anticiper) les perturbations physiologiques engendrées par une pratique déraisonnable du sport. Elle n'est en fait rien d'autre qu'une assistance médicalisée au dopage, un bricolage brutal de l'organisme en vue d'améliorer les performances immédiates. Cette "médecine" qui vise à la destruction des limites biologiques, ignore ou se contente de masquer les signaux d'alarme lancés par l'organisme.

Un argument fort présenté par ceux qui souhaitent qu'on cesse de lutter contre le dopage sportif, au nom d'une éthique récupérée par la notion de profit, consiste à dire que la libéralisation des règles permettrait de restaurer l'égalité des chances. La formule devenue célèbre : "*Tous égaux puisque tous dopés*" témoigne bien du mépris dans lequel on peut tenir la santé des sportifs et l'éthique du sport dès lors que des intérêts financiers sont en jeu. Elle ignore aussi délibérément le fait que la responsabilité médicale n'est pas limitée au court terme, et qu'elle doit impérativement prendre en compte le moyen et le long terme.

Au total, faut-il substituer à une éthique du jeu, de la règle, de l'exemplarité et du risque, une éthique du profit, de l'interdit, de l'imposture et de la peur ? Faut-il souscrire à ce qui représente une forme sournoise de spoliation ? Faut-il accepter que le sport devienne le symbole d'une "société de la performance", dont la revendication mélioriste ne manque peut-être pas d'une certaine grandeur (?), mais dont les méthodes sont contestables et les perspectives inquiétantes ?

COMMENT LUTTER CONTRE LE DOPAGE ?

Deux logiques complémentaires sont actuellement développées : une logique de répression et une logique de responsabilisation.

La logique de répression, basée sur les notions de contrôle et de sanction, est incontournable, car c'est un outil essentiel de dissuasion, mais nous constatons actuellement que son efficacité a des limites. Les contrôles sont encore trop peu nombreux (en particulier pour ce qui concerne les contrôles inopinés et les contrôles

portant sur les sportifs de la base), mal organisés, soumis à un cahier des charges complexe qui multiplie les causes d'erreurs et les recours aboutissant à l'annulation de la procédure. Les analyses sont fiables et ne posent guère de problèmes lorsque la recherche est simplement qualitative. Cependant, les méthodes modernes de dopage utilisent de plus en plus souvent des molécules qui sont également produites de façon endogène par l'organisme ; les analyses doivent alors porter sur des aspects quantitatifs délicats à interpréter. De plus, certains produits sont indétectables par des méthodes directes d'analyse, et les réglementations actuelles n'admettent pas, dans bien des cas, les résultats acquis par des méthodes indirectes. Enfin, l'incohérence entre les diverses législations nationales et les règlements propres aux diverses instances sportives internationales ne contribuent pas à rendre crédible la logique de répression, et favorisent les actions procédurières. On dit souvent que les dopeurs ont une molécule d'avance... Ils ont surtout, dans la plupart des cas, un juriste d'avance sur les organisations chargées de réprimer le dopage ! Il existe de fait un conflit fondamental entre la science, qui repose par principe sur le doute, et la justice, qui prétend se fonder sur des certitudes. La preuve médicale ou scientifique du dopage peut être relative ou indirecte, alors que la preuve juridique doit être absolue et directe. On constate donc que la logique de répression, telle qu'elle se décline actuellement, peut être dans sa pratique améliorée sur bien des points. Il ne serait pas souhaitable pour autant de renforcer la répression en alourdissant les règles. Toute augmentation de la réglementation se traduit par une régression concomitante de la responsabilisation... et il serait souhaitable au contraire d'amener l'ensemble des acteurs du mouvement sportif à plus de responsabilité.

La logique de responsabilisation – prévention du dopage repose en grande partie sur la prévention. Elle ne peut aboutir sans qu'il y ait établissement d'une relation consensuelle entre les instances réglementaires, l'encadrement technique et médical, et les sportifs concernés. Ce type de relation implique que chacun des acteurs du sport ait une bonne connaissance et une meilleure compréhension des risques liés au dopage.

Cela nécessite :

- une information très large, bien documentée, honnête et claire, sur tous les problèmes liés au dopage,
- la mise en place d'une politique de recherche dans le domaine spécifique au dopage, et dans tous les domaines susceptibles d'offrir une alternative au dopage,
- la mise en place d'une politique d'éducation et de formation, spécifique elle aussi, concernant les sportifs les plus jeunes, l'ensemble des techniciens impliqués à tous les niveaux dans le domaine des activités physiques et du sport (enseignants, éducateurs, entraîneurs, dirigeants, médecins, chirurgiens dentistes, pharmaciens et autres personnels de santé),
- la mise en place d'un système de soutien médico-social aux sportifs de haut niveau, susceptibles d'être déstabilisés ou mis en difficulté à la fin de leur carrière active. Ce

dernier aspect, actuellement très négligé à la fois par les pouvoirs publics et par le mouvement sportif lui-même, est essentiel dans le cadre d'une politique globale de prévention. Cette logique de prévention devrait se fonder en priorité sur une révision drastique des calendriers de compétition et des programmes d'entraînement proposés aux sportifs de haut niveau, dans le sens d'un allègement permettant de revenir à des conditions de pratique sinon raisonnables, en tous cas moins déraisonnables. C'est un effort qui concerne à la fois l'autorité publique, le mouvement sportif institutionnel et les sportifs eux-mêmes. Un deuxième aspect consiste en la mise en place d'un suivi médical sérieux, d'un accompagnement médical progressif et raisonné de l'accomplissement personnel permettant d'atteindre à une sublimation des limites biologiques. Cette médecine de prévention, de soins et de confort, doit être accessible aussi bien aux pratiquants de base qu'aux sportifs de haut niveau. Le suivi médical devrait être spécialement renforcé pour les jeunes athlètes accédant à l'élite, et s'accompagner d'un suivi biologique permettant une connaissance précise des paramètres physiologiques individuels de chacun. Cet accompagnement médico-biologique poursuivi pendant toute la carrière active des sportifs professionnel et/ou de haut niveau, s'inscrirait dans le contexte réglementaire d'une véritable "médecine du travail sportif".

Le dopage représente une menace directe pour la santé des sportifs qui se laissent aller à le pratiquer. C'est aussi une menace pour le sport et pour toutes ses valeurs, qu'elles soient éthiques, éducatives, culturelles... ou économiques. Si le mouvement sportif, en cohérence avec les autorités publiques, ne parvient pas à se débarrasser de cette gangrène, il perdra sa légitimité et sera dépouillé de son autorité par les marchands de spectacle qui ne voient dans le fait sportif qu'un "produit" et une source de profit. Les conduites dopantes ne sont pas le fait des seuls sportifs ; sous une forme ou sous une autre, qu'il s'agisse de la toxicomanie, de l'hypermédicalisation ou d'autres déviations plus ou moins lourdes, on voit bien que ces conduites sont révélatrices d'un déséquilibre lié à des choix de sociétés, sur lesquels il convient sans doute de s'interroger. Il faut se souvenir qu'on peut tout faire avec de l'argent... excepté des hommes. L'aventure humaine, dans ce qu'elle a de plus noble, ce fut toujours de repousser les limites et d'affronter le risque. De ce point de vue l'éthique sportive "traditionnelle" est exemplaire en ce qu'elle se fonde sur une philosophie très claire : en sport, et pour faire référence à Goethe, *"le but, c'est le chemin"*, c'est à dire que ce sont moins les résultats qui comptent que les efforts consentis pour les atteindre. Ces efforts doivent s'accomplir dans le respect de règles qui ne se résument pas à des interdits, mais prônent le respect des autres et le respect de soi. En ce sens, le sport c'est l'apprentissage de la citoyenneté dans une société humaniste.